

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS1285

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi, rapporteure

ARTICLE 15

I. – À l’alinéa 10, après le mot :

« alinéa »,

insérer les mots :

« , à la première phrase du deuxième alinéa et au troisième alinéa ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa 10, supprimer les mots :

« ayant le même objet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.